

Caractéristiques du poste :

Conditions d'accès	
Métier : Responsable d'agence technique	Diplôme ou équivalence :
Filière(s) concernée(s) : Technique	Cadre d'emplois : Ingénieur
Emploi repère : Manager intermédiaire Classification associée : II.3	Grades : Ingénieur, ingénieur principal
Encadrement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nombre de personnes à encadrer : 71	Encadrant de direction <input type="checkbox"/> Encadrant de service <input checked="" type="checkbox"/> Encadrant de proximité <input type="checkbox"/>
NBI : <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui : nombre de points :	
Localisation administrative et géographique	
Adresse de la direction : 8 rue de Kerhuel – 29 000 QUIMPER	
Lieu d'affectation de l'agent : 13 Place Napoléon III – BREST	Résidence administrative du poste : BREST

Descriptif du poste :

Contexte du poste :

Les Agences Techniques Départementales participent à la représentation territoriale du Conseil départemental dans les domaines de l'aménagement, des routes et des infrastructures. Elles assurent l'exploitation de la route ainsi que la conduite de travaux d'entretien et de conservation du patrimoine routier. Elles apportent également un conseil de premier niveau aux collectivités locales en matière d'aménagement. Elles contribuent à l'élaboration et assurent la mise en œuvre des politiques territorialisées sur ces thématiques.

En lien avec les services supports de la Direction, les autres Directions thématiques du Département du Finistère et les partenaires locaux, le chef d'agence assure le pilotage des équipes pour la mise en œuvre opérationnelle sur un territoire regroupant :

- 89 communes : Brest Métropole, les communautés de communes des pays d'Iroise, des abers, de Lesneven, de Landerneau-Daoulas, de l'Aulne maritime, de la presqu'île de Crozon
- 956 km de domaine routier départemental

Pour l'exercice de ses missions, le Chef d'agence s'appuie sur 71 agents répartis au sein de :

- 3 Antennes techniques (5 Centres d'exploitation routiers)
- fonctions supports de l'agence (dessinateur, secrétariat, gestion du personnel...)

Fonction du supérieur hiérarchique : Directeur / Directeur-adjoint

Mise à jour le :

version janvier 2024

Missions :	Activités :
Assurer le pilotage et le management des équipes de l'ATD pour la mise en œuvre des politiques départementales sur le périmètre territorial de l'agence	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des politiques départementales en matière d'entretien, de gestion et d'exploitation routière ⇒ S'assurer, en lien avec les chefs de projet, de l'élaboration et du suivi budgétaire des dossiers confiés à l'ATD ⇒ Encadrer les Chefs d'antenne et les fonctions ressources de l'ATD (secrétariat, dessinateur, ...) ⇒ Participer à l'élaboration du budget de la direction ⇒ Veiller, en lien avec les autres directions et les partenaires locaux, à l'élaboration et au suivi des projets mis en œuvre sur le territoire (Plans, délégations de maîtrise d'ouvrage, ...) ainsi qu'à la cohérence des avis (SCOT, CDAC, ...) ⇒ Conseiller les élus locaux et les conseillers départementaux / Alerter sur les risques juridiques et financiers
Organiser, au sein de l'ATD, la mise en œuvre du projet stratégique de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participer à l'élaboration et l'évaluation des politiques départementales mises en œuvre sur le territoire ⇒ S'impliquer dans les projets transversaux de la collectivité
Participer à la définition et impulser la mise en œuvre des projets de la Direction	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contribuer, au sein du collectif des chefs de service de la direction, à la définition des projets prioritaires et des procédures de la direction ⇒ Porter le projet de direction auprès des agents en assurant une démarche participative / Accompagner les agents dans la mise en œuvre des projets ⇒ Vérifier l'adaptation des moyens et des compétences ⇒ Participer à la mise en place et assurer le suivi des indicateurs d'activités

Santé sécurité au travail

Chaque agent doit prendre soin de sa santé et veiller à sa sécurité et à celle des autres personnes présentes sur le lieu de travail. Il doit respecter les instructions et consignes fixées par son responsable.

L'encadrant veille à la santé et sécurité des agents placés sous son autorité et met en œuvre la démarche prévention au sein de son périmètre d'intervention.

Compétences :

Niveau requis à la prise de poste*	Niveau attendu*
------------------------------------	-----------------

Savoir faire (compétences métier)	Connaissance des enjeux, des acteurs, des politiques publiques, du cadre réglementaire et de son évolution	Niveau : 3	Niveau : 3
	Aménagement du territoire et urbanisme	Niveau : 3	Niveau : 3
	Méthodologie de projet	Niveau : 2	Niveau : 3
	Développement durable	Niveau : 2	Niveau : 3
	Principes et techniques du management par projet et objectifs	Niveau : 3	Niveau : 3
	Méthodes et outils de l'évaluation	Niveau : 2	Niveau : 3
	Planification des moyens en investissement et fonctionnement	Niveau : 3	Niveau : 3
	Réglementation sur les marchés publics, les règles administratives, budgétaires et comptables applicables dans la collectivité	Niveau : 2	Niveau : 3

Savoir être (compétences comportementales)	Évaluer la faisabilité d'un projet (choix techniques, conséquences financières...)	Niveau : 3	Niveau : 3
	Proposer des solutions techniques en examinant les conséquences du choix en termes d'investissement, d'exploitation et d'impact sur l'environnement	Niveau : 3	Niveau : 3
	Rédiger des documents administratifs (rapports, notes, courriers)	Niveau : 2	Niveau : 3
	Contrôler l'exécution des marchés publics	Niveau : 2	Niveau : 3
	Planifier et superviser l'activité des agents	Niveau : 2	Niveau : 3
	Animer des réunions	Niveau : 2	Niveau : 3

Niveau 1 Notions/Débutant	Niveau 2 Travail en semi autonomie/Qualifié	Niveau 3 Maîtrise	Niveau 4 Expertise
-------------------------------------	-------------------------------------------------------	-----------------------------	------------------------------

Conditions d'exercice :

Moyens mis à disposition	Équipement informatique, téléphone portable, véhicule de service
Exigences du poste	Temps plein Déplacements locaux, départementaux, régionaux, Réunions en dehors des heures de service
Environnement lié au poste de travail	
Télétravail	<input checked="" type="checkbox"/> oui selon les nécessités de service <input type="checkbox"/> non

Pour rappel :

- La fiche de poste est susceptible d'évoluer
- Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)

Fonction du supérieur hiérarchique : Directeur / Directeur-adjoint

Mise à jour le :

version janvier 2024